

LES NOUVELLES

# Feuilles Forestières



N° 124

DÉC. 2015

JOURNAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

## DU CHÂTAIGNIER DANS LA CONSTRUCTION

PAGE 3

## LA FORÊT SORT DU BOIS

PAGE 4

## UN CONTRAT D'ACHAT DE BOIS

PAGE 11

## LA PYRALE DU BUIS

PAGE 14



“ UNE FORÊT PRIVÉE GÉRÉE ET PRÉSERVÉE PAR UN RÉSEAU D'HOMMES COMPÉTENTS AU SERVICE DES GÉNÉRATIONS FUTURES. ”

## ÉDITORIAL

PAGE 2

## UTILISATION DU BOIS

PAGE 3

## FORUM

PAGE 4

## STAGES DE FORMATION

PAGE 7

## JOURNÉES D'INFORMATION

PAGE 9

## ÉCONOMIE

PAGE 11

## VENTE DE BOIS

PAGE 12

## SANTÉ DES FORÊTS

PAGE 14

## Les Nouvelles Feuilles Forestières

CRPF - 378 rue de la Galéra - Parc Euromédecine 1  
34097 Montpellier cedex 5

Tél. : 04 67 41 68 10 - Fax : 04 67 41 68 11

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :  
Jeannine Bourrély

RÉDACTION : Benoît Lecomte

COMPOSITION : Rythmie Page

IMPRESSION : Imp'Act  
10 ZAC des Vautes - 34980 St-Gély-du-Fesc  
Tél. : 04 67 02 99 89

ISSN : 1150 - 8868

DÉPÔT LÉGAL : date de parution

ABONNEMENT : gratuit sur demande

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :  
Jeannine Bourrély, Jean-Christophe Chabaliér,  
Loïc Molines

PHOTO DE COUVERTURE :  
Elise Buchet

Ce numéro a été réalisé avec le concours financier



de la Région Languedoc-Roussillon



et du ministère de l'Agriculture,  
de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

# Merci les AMIS

Cent quarante-neuf jours pour montrer à l'ensemble des Français que la forêt est un allié extraordinaire pour lutter contre le réchauffement climatique, stocker le carbone, améliorer la qualité de l'eau, maintenir de l'emploi dans les territoires ruraux, participer au développement de notre pays... Et ce catalogue est loin d'être exhaustif mais pour qu'elle remplisse tous ces rôles, il est nécessaire que nous gérons notre forêt.

Le 13 novembre, plus de 450 propriétaires étaient à Paris pour lancer ce forum sous l'égide de Stéphane Le Foll, notre ministre. Toutes les régions vont mettre en avant leurs expériences pour mener à bien ce challenge. La clôture de ce forum aura lieu le 15 avril 2016.

Notre région et particulièrement la « forêt méditerranéenne » a un rôle majeur à jouer. En effet, nous sommes en première ligne en ce qui concerne le réchauffement climatique et il est évident que notre expérience servira de référence pour les forêts plus septentrionales.

Nous avons anticipé en postulant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et je suis très heureuse de vous annoncer que, sur 90 projets, seuls 24 ont été retenus dont le nôtre, « CEVAIGOUAL ». 18 partenaires et 3 500 000 euros vont aller ranimer ce secteur, en communiquant, en prélevant la ressource là où il est nécessaire d'intervenir, notamment en substituant de nouvelles essences au châtaignier déperissant.

Les aides de l'ADEME étant limitées à 40% du montant du projet, il nous est apparu nécessaire de trouver des partenaires supplémentaires pour pouvoir amener à 80% le montant des aides au reboisement. Nous sommes allés voir les deux plus gros utilisateurs de notre ressource, EON et Fibrexcellence, qui ont donné leur accord pour financer les projets de reboisement à hauteur de 20% chacun et de 100 000 euros par an pendant trois ans. C'est la première fois que l'on signe une telle convention en France. Je les en remercie infiniment pour nous mais aussi pour les générations futures.

Je remercie aussi Francis Bertrand, technicien à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) du Gard (aujourd'hui malheureusement disparu) ainsi que Franck Nougier (94 ans, sciant toujours ses douglas) qui ont été mes maîtres et m'ont donné les clefs qu'aujourd'hui je mets à la disposition de notre forêt.

En 2017, nous aurons les élections des Conseillers de centre et concrétiserons la fusion des CRPF. Je souhaite vivement la candidature de jeunes forestiers car nous avons besoin d'énergie nouvelle. En attendant, je vous souhaite à tous une très belle année 2016 et beaucoup de bonheur auprès de vos arbres.

**Jeannine Bourrély**

*Présidente du CRPF du Languedoc-Roussillon*

# Du châtaignier dans la construction

**A la fin de cette année, le châtaignier sera officiellement qualifié pour être utilisé dans la construction. C'est le résultat d'une étude menée par l'Institut technologique Forêt Bois-construction Cellulose Ameublement (FCBA) depuis 2013 en étroite collaboration avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF).**

**L**e châtaignier est l'essence feuillue qui couvre le plus de surface en France après le chêne et le hêtre : 740 000 hectares pour 118 millions de mètres cubes. En Languedoc-Roussillon, il est présent dans les cinq départements et couvre environ 70 000 hectares, essentiellement en forêt privée.

## 243 ARBRES ANALYSÉS ET TESTÉS

Introduit bien souvent sur des stations qui ne lui conviennent pas, manquant d'entretiens depuis plusieurs décennies, de nombreux peuplements présentent d'importants problèmes sanitaires, dépérissements et mortalités.

Mais il existe aussi de beaux peuplements, entretenus et en pleine santé qui produisent ou produiront dans le futur des bois de qualité. Le châtaignier est utilisé depuis longtemps dans la construction, notamment en charpente. Mais aujourd'hui, pour qu'un professionnel puisse prescrire son utilisation pour la création ou la rénovation d'un bâtiment, il est impératif que son bois soit « qualifié » pour cet usage par un organisme agréé.



C'est pourquoi en 2013, une étude, financée par l'Etat et par France Bois Forêt, a été lancée par l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) au niveau national. Il s'agissait d'abord de récolter des bois dans tous les grands massifs de châtaignier français pour disposer d'un échantillonnage représentatif de tout le territoire. Au total, 243 arbres ont été exploités sur 23 peuplements différents choisis selon des critères sylvicoles (verger, éclaircie forte) et des types de produits (bille, petite grume, grume).

En Languedoc-Roussillon, 40 arbres ont été récoltés dans 4 secteurs : en Montagne Noire dans un taillis (catégorie « petite grume ») à Cuxac-Cabardès et dans une futaie sur souche (catégorie « éclaircie forte ») à Courniou ; en Vallespir dans un taillis dépressé dans le jeune âge (catégorie « petite grume ») à Montbolo ; dans les Cévennes dans un verger de Saint-Martin de Lansuscle en Lozère.

Les bois, billonnés en différentes longueurs suivant la grosseur des bois, ont été regroupés puis sciés par l'entreprise « Aveyron Scierie Mobile » pour obtenir des avivés de sections diverses. Bien sûr, chaque pièce était précisément suivie et repérée pour pouvoir la rattacher à l'arbre d'origine.

## LA PORTE DES MARCHÉS EUROPÉENS

Les tests ont été réalisés au FCBA à Bordeaux. Les pièces ont d'abord été analysées visuellement (mesures des nœuds, des largeurs de cernes de croissance, humidité, etc.) puis ont subi des tests de résistance pour pouvoir appréhender les qualités mécaniques du bois. Les résultats de ces tests montrent un potentiel du bois de châtaignier pour atteindre la classe C24. Cette classe convient à la charpente traditionnelle mais également à la charpente industrielle (fermette) et lamellée-collée. D'ici la fin de l'année, le châtaignier rejoindra la plupart des résineux ainsi que le chêne, le hêtre et le peuplier parmi les essences figurant dans la norme NF B 52 001 « Règles d'utilisation du bois dans la construction – Classement visuel pour l'emploi en structures des bois sciés français résineux et feuillus ». Ceci lui ouvre la porte du marquage CE et celle du marché de la construction européenne.

Cette étude a également permis d'établir un lien entre les caractéristiques technologiques du bois et certains critères mesurés sur les grumes pouvant, pour certains, être influencés par la sylviculture. Elles mettent notamment en évidence que les qualités mécaniques sont d'autant plus faibles que les cernes de croissance sont larges, que le diamètre de l'arbre est élevé et que les nœuds dans le bois sont nombreux.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- « Une campagne pour qualifier le châtaignier » ; FCBA INFO ; octobre 2015.
- « Technoguide du châtaignier » ; Collectif pour le développement du châtaignier.

# La forêt sort du bois

**En Languedoc-Roussillon, les forestiers rencontrent beaucoup d'obstacles dans la gestion de leur propriété : morcellement, relief accidenté, etc. Difficultés auxquelles s'ajoutent les problèmes de la filière aval. Malgré cela, les propriétaires refusent de céder au découragement car tout problème peut trouver une solution. C'est le sens de ce forum organisé par Fransylva Languedoc-Roussillon et le Centre Régional Forestière (CRPF), soutenu par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ainsi que par des partenaires industriels utilisateurs de bois, et parrainé par la Région Languedoc-Roussillon.**

**J**euvi 8 octobre, Hôtel de Région à Montpellier. Cent soixante-dix forestiers de tout bord, propriétaires, exploitants, scieurs, entrepreneurs de travaux, techniciens de différents organismes, étudiants, ont répondu présent à l'appel de Fransylva Languedoc-Roussillon et du CRPF pour participer à un forum au nom résolument optimiste « La forêt sort du bois ».

## LAISSER UN CADEAU PLUTÔT QU'UN FARDEAU

Des tables rondes organisées autour de quatre thèmes incontournables pour tous les forestiers permettent à des intervenants de témoigner pour montrer que des solutions existent face à des problèmes jamais insurmontables. Comme disait un célèbre chanteur français : « Il suffit d'avoir un peu d'imagination ».

**REGROUPER.** En Languedoc-Roussillon comme dans de nombreuses régions françaises, le morcellement de certains massifs forestiers rend impossible la gestion : nombreuses petites parcelles, biens non délimités gèlent totalement la mobilisation des bois. Alors que faire ?

Dans les Pyrénées-Orientales, les Garrotxes forment un territoire de montagne qui s'étend sur quelques communes. Certains versants portent des pins à crochets issus de semis naturels consécutifs à l'abandon des terres autrefois cultivées ou pâturées. Agés d'une soixantaine d'années, ces peuplements forestiers n'ont jamais été gérés, en grande partie à cause de la situation foncière. En 2012, une

Association Syndicale Libre (ASL) de Gestion Forestière a été créée, rassemblant 42 propriétaires pour 120 hectares. Dès 2013, une première éclaircie est marquée sur 10 hectares, prélevant 950 m<sup>3</sup>. Elle est achetée 5600 euros par une scierie locale. Aujourd'hui, l'ASL compte 55 adhérents pour 150 hectares et ne cesse de s'agrandir. Une nouvelle éclaircie est programmée pour 2016 sur un deuxième secteur de 13 hectares.

De même dans le Pays Viganais, dans le Gard, des peuplements de châtaignier dont la gestion est abandonnée depuis longtemps forment des massifs constitués de petites parcelles inaccessibles. L'ASL de Saint Cau regroupe 28 propriétaires pour 84 hectares. Son but est de valoriser au mieux les bois présents en réalisant des opérations d'amélioration et de reboisement, pour « laisser à ceux qui vont nous succéder un cadeau plutôt qu'un fardeau ».

Mais qui dit « regroupement » ne parle pas forcément de foncier. Les propriétaires de l'Aude ont été des précurseurs : après s'être regroupés, dès 1924, dans l'Association Forestière de l'Aude, ils créent, il y a plus de 30 ans, la Coopérative des Sylviculteurs de l'Aude (COSYLVA). Cet organisme qui s'enorgueillit de rester une coopérative de proximité peut regrouper des lots de bois dans différentes propriétés pour les commercialiser. Mais il propose surtout aux propriétaires de gérer leurs forêts depuis les reboisements jusqu'aux récoltes.

## RÉCOLTER EST UNE FÊTE

**RÉCOLTER.** « Aurait-on l'idée de demander à un vigneron pourquoi il vendange ? » Dans le milieu agricole, la récolte est souvent assimilée à une fête : la fête des moissons, la fête des vendanges, etc. Il devrait en être de même en forêt : la première éclaircie marque l'entrée d'un peuplement en production, dans la filière de la forêt et du bois, dans l'approvisionnement des industries de transformation.

Mais pour parvenir à cet acte de récolte, c'est parfois le parcours du combattant. Dans les Cévennes comme dans de nombreux massifs montagneux, les routes sont souvent limitées en tonnage empêchant les camions d'acheminer les bois de la forêt à l'usine. Une animation menée à Peyremale par le Syndicat des Forestiers Privés du Gard a permis, en collaboration avec la commune et le Conseil Départemental, de faire émerger des projets de création de piste et d'amélioration de la desserte. L'enjeu est le transport de 2000 m<sup>3</sup>



Atelier sur le thème « Regrouper »



Jeannine Bourrély, Présidente du CRPF Languedoc-Roussillon



Atelier sur le thème « Récolter »



Atelier sur le thème « Renouveler »

de pin maritime mobilisés grâce au regroupement de 8 propriétaires sur 10 hectares. Si le bois ne peut pas sortir de la forêt par la route, d'autres solutions existent, comme le câble. En Lozère, sur le territoire du Parc National des Cévennes, un câble « Larix » fonctionnant sur la prise de force d'un tracteur a permis d'exploiter une première éclaircie sur 38 hectares. Les avantages du câble sont nombreux : il peut débarder les bois quelle que soit la pente, il n'a pas d'impact sur le sol et permet de franchir les cours d'eau. Un seul inconvénient : le coût est tel que, dans l'exemple choisi, l'exploitation est déficitaire.

Aux confins des Pyrénées-Orientales, à la limite du département de l'Aude, la forêt du Fraysse est composée de hêtre, de douglas et de sapin pectiné. D'une surface de 120 hectares, elle est gérée depuis longtemps : le premier plan simple de gestion a été agréé en 1973 ! Sébastien Rouzot l'a acquise en 2010 avec son frère. Son ambition est de vivre de la forêt et il s'en donne les moyens : il abat les arbres, les débarde et les transforme grâce à la scie mobile dont il s'est doté. Il dispose également d'un atelier de rabotage qui lui permet de fabriquer des produits qu'il commercialise ou qu'il met lui-même en œuvre (lames de terrasse, etc.). Il a créé un site internet et travaille sur commande. Dans le cas de coupes importantes, notamment dans les hêtres ou les sapins, il vend les bois sur pied aux utilisateurs.

## S'ADAPTER, INNOVER ET PROVOQUER

**RENOUVELER.** Si les propriétaires sont regroupés, s'ils récoltent, ils seront tôt ou tard confrontés au besoin de renouvellement des peuplements forestiers. La gestion durable des forêts inclut bien sûr la régénération, qu'elle soit naturelle ou par plantation. Celle-ci est d'autant plus importante qu'elle conditionne l'avenir de la forêt. Et vu que cet avenir risque d'être jalonné de contraintes climatiques, le renouvellement de la forêt doit être réfléchi et chaque choix pesé pour que les peuplements forestiers du futur continuent de répondre aux besoins de la société, de l'industrie et de l'environnement.

C'est pourquoi, quelle que soit la méthode de régénération choisie (naturelle, artificielle, complète, diffuse), les essences introduites ou favorisées devront être adaptées au milieu et productrices de bois. Pour renouveler la forêt, il faut donc s'adapter, innover et même provoquer.



Antoine d'Amécourt,  
Président du CNPF et de FRANSYLVA



- Innover, c'est ce que propose EON<sup>(1)</sup> et Fibre Excellence<sup>(2)</sup>. Ces sociétés souhaitent construire l'avenir avec leurs fournisseurs, les forestiers, pour valoriser la fonction de production de la forêt. Il y a quelques années, les papetiers étaient les seuls acheteurs de petits bois. Aujourd'hui, on assiste à un accroissement de la demande en petits bois, notamment pour le bois énergie, dans le périmètre d'approvisionnement des papeteries. Pour harmoniser la demande, les deux sociétés proposent un partenariat avec les propriétaires forestiers pour gérer leurs forêts et notamment pour les aider à régénérer les peuplements.

**AGIR DANS UNE FILIÈRE PROFESSIONNELLE.** L'état d'esprit des propriétaires forestiers doit changer. Ils se considèrent trop souvent seulement comme des gardiens du patrimoine alors qu'ils sont des producteurs, premier maillon indispensable d'une filière économique. C'est dans cet esprit que Fransylva Languedoc-Roussillon a rédigé, en partenariat avec EON, un contrat d'achat de bois (voir page 11). Celui-ci a pour ambition de responsabiliser et de « professionnaliser » le propriétaire par la mention d'éléments sur la forêt, son environnement, les modes

d'exploitation et de débardage qui provoquent une réflexion et l'impliquent totalement dans la vente.

Un autre moyen de professionnaliser les propriétaires forestiers est d'en faire des investisseurs. C'est ce que propose l'association Forinvest Business Angels qui met en relation des investisseurs avec des porteurs de projets innovants et à fort potentiel de développement dans la filière bois en France. Ce fut le cas en 2015 de la société Abattage Mécanisé Pyrénéen, entreprise de travaux forestiers basée en Ariège, qui a bénéficié de l'entrée de propriétaires forestiers dans son capital, comme en a témoigné Nathalie Moreau, sa gérante.

Comme l'ont montré les différents exemples développés pendant ce forum, il est possible de produire en gérant la forêt et de trouver des solutions pour franchir les obstacles qui se dressent en travers de notre route. Nous pouvons compter sur la Région Languedoc-Roussillon et son contrat de filière « AGIR » qui vient d'être signé. Nous devons agir pour le développement de cette dynamique interprofessionnelle qui se met en place. Nous devons aussi travailler main dans la main avec la forêt publique.

Antoine d'Amécourt, Président de FRANSYLVA et du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) insiste sur l'indispensable unité de notre filière forêt-bois. « Il est important pour les propriétaires forestiers de se former pour ne plus être vus comme des rentiers mais comme des producteurs ».

Il relève que « toutes les organisations doivent être au service de la forêt ». C'est intérêt général car les forestiers travaillent pour les générations futures.

**Benoit Lecomte**

Atelier sur le thème  
« Agir dans une filière professionnelle »



(1) Groupe privé allemand dont l'activité est la production d'énergie. EON est, entre autres, propriétaire de l'usine « Provence 4 » à Gardanne

(2) Société papetière propriétaire notamment des usines de Tarascon dans le Vaucluse et de Saint-Gaudens en Haute-Garonne.

# 2016

# STAGES DE FORMATION

## À LA GESTION FORESTIÈRE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON



Les associations départementales de formation à la gestion forestière (FOGEFOR) organisent dans plusieurs départements des cycles de formation destinés aux propriétaires forestiers ou aux membres de leur famille, aux agriculteurs ou aux éleveurs possédant des bois, aux porteurs de parts de groupements forestiers et, plus généralement, à toute personne intéressée par la forêt.

Ces cycles de formation sont animés par les techniciens du Centre Régional de la Propriété Forestière. Ils comportent un nombre variable de journées selon le niveau du cycle proposé. Chaque journée est organisée pour répartir équitablement le temps passé en salle et en forêt. Des intervenants, spécialistes des thèmes traités au cours des journées de formation, apportent leur expérience de forestiers. Des visites en forêt, des exercices pratiques ponctuent chaque journée.

La participation financière des stagiaires est réduite à la cotisation annuelle d'adhésion à l'association FOGEFOR. Bien entendu, les déplacements et les repas sont à la charge des stagiaires.

### AUDE

## Gérer sa forêt : du marquage de la coupe à la vente des bois

Durant les 4 jours de ce cycle, les stagiaires suivront un lot de bois depuis le marquage des arbres jusqu'à sa vente. Ils apprendront à marteler et à cuber un lot de bois sur pied. Ils cuberont aussi des arbres abattus, visiteront un chantier d'exploitation pour se rendre compte des difficultés et des impératifs de l'abattage, du débardage et du transport. Ils étudieront la meilleure façon de vendre les bois selon leurs caractéristiques et leur situation. Enfin, ils assisteront à une vente groupée.

**CYCLE DE PROFESSIONNALISATION DE 4 JOURNÉES** : les 13 mai, 3 juin, 9 et 27 septembre.

**MODALITÉS FINANCIÈRES** : être adhérent de l'Association Forestière de l'Aude (50 €).



### GARD

## Cartographier sa forêt avec son GPS

Durant ces 2 journées de ce stage, les propriétaires découvriront les moyens technologiques (le GPS mais également les sites internet et les outils informatiques) à leur disposition pour mieux connaître leurs propriétés. Des notions de cartographie de la forêt seront également abordées pour réaliser par exemple un document de gestion durable. Démonstration et exercices pratiques.

**CYCLE DE 2 JOURNÉES** : les 1<sup>er</sup> et 15 avril.

**CONDITION D'ACCÈS À LA FORMATION** : être adhérent de l'association FOGEFOR Gard (80 €).

## Manipuler en sécurité les tronçonneuses et autres outils forestiers

Ce cycle de formation de trois jours est destiné aux propriétaires forestiers qui réalisent eux-mêmes des travaux forestiers. Il permettra de manipuler et d'entretenir en toute sécurité le petit matériel forestier (débroussailluse, tronçonneuse, sécateurs, scies) nécessaire pour dégager des plants forestiers, couper des arbres pour les besoins de chauffage, etc. Les exercices pratiques seront encadrés par des personnes qualifiées.

**CYCLE DE 3 JOURNÉES** : courant automne 2016.

**CONDITION D'ACCÈS À LA FORMATION** : être adhérent de l'association FOGEFOR Gard (80 €), posséder une tenue de sécurité adaptée pour le maniement des outils.



## HÉRAULT

### Contribution à la rédaction de son plan simple de gestion (2) : acquérir les notions techniques pour définir le programme de coupes et travaux de sa forêt

Après avoir établi la cartographie de leur forêt (notamment réalisée au cours du cycle FOGEFOR 2015), les participants vont s'attacher à préciser leurs objectifs et préciser les choix de gestion correspondants. Ils seront pour cela initiés à une méthodologie d'appréciation des peuplements et des stations, qui servira de base à l'établissement d'un calendrier de coupes et travaux.

La formation se déroulera essentiellement en forêt avec de nombreux exemples de types de peuplements et d'objectifs, qui permettront aux participants de s'exercer à la méthodologie de diagnostic et de pratiquer les appréciations et les choix de gestion.

Des notions techniques et réglementaires seront apportées tout au long de ces visites et journées.

La formation peut aussi permettre de travailler sur la modification de son plan simple de gestion en cours si besoin.

**CYCLE DE PROFESSIONNALISATION DE 4 JOURS** : les 18 mars, 8 avril, 13 mai et 10 juin.

### Contribution à la rédaction de son plan simple de gestion (3) : comment prendre en compte les enjeux environnementaux dans son plan simple de gestion ?

Les préoccupations environnementales, qu'elles soient réglementaires ou non, sont partie intégrante du plan simple de gestion. Ce cycle expliquera comment connaître ces enjeux, où trouver les réglementations qui s'appliquent à sa forêt, quels sont les interlocuteurs concernés, et comment intégrer leur prise en compte dans la programmation de sa gestion. Il fera appel à des spécialistes pour mieux connaître la biodiversité forestière et fournira aux participants des outils pour la découvrir et l'apprécier dans leur forêt.

**CYCLE DE PROFESSIONNALISATION DE 2 JOURS** : les 9 septembre et 14 octobre

## LOZÈRE

### Repérer et cartographier sa forêt grâce au GPS

Durant les 2 journées de ce stage, les propriétaires découvriront les moyens technologiques (le GPS mais également les sites internet et les outils informatiques) à leur disposition pour mieux connaître leurs propriétés.

Démonstration et exercices pratiques.

**CYCLE DE 2 JOURNÉES** : les 22 avril et 13 mai.

**CONDITION D'ACCÈS À LA FORMATION** : être adhérent de l'association FOGEFOR Lozère (50 €).

### Découvrez votre forêt et sa gestion

Ce cycle de formation de trois jours est destiné aux nouveaux propriétaires forestiers ainsi qu'à leurs enfants et/ou leurs neveux et nièces. Il vous fera découvrir les bases nécessaires pour gérer, entretenir et valoriser des parcelles boisées. Différents thèmes seront abordés : écologie forestière, sylviculture, économie, etc.

Le temps de formation se répartira entre la théorie en salle et les exercices pratiques en forêt.

**CYCLE DE 3 JOURNÉES** : les jeudi 4, vendredi 5 et samedi 6 août.

**CONDITION D'ACCÈS À LA FORMATION** : être adhérent de l'association FOGEFOR Lozère (50 €).



## PYRÉNÉES-ORIENTALES

### Utiliser les outils de gestion de la forêt



Durant les 4 jours de ce stage, nous utiliserons les outils qui peuvent aider le propriétaire dans ses prises de décision pour la gestion de sa forêt dans les Pyrénées-Orientales :

- **les guides de stations forestières** permettant de déterminer les potentialités naturelles de production de ses parcelles et donnant des conseils de sylviculture,
- **les guides de sylviculture** permettant d'orienter la sylviculture selon les capacités de production de ses peuplements,
- **le martéloscope** permettant de simuler en grandeur réel les conséquences sur le peuplement de l'éclaircie que vous avez marquée,
- **l'Indice de Biodiversité Potentielle** permettant d'estimer les capacités de ses peuplements à accueillir de nombreuses espèces animales et végétales ;
- **le diagnostic sanitaire** d'un peuplement permettant d'estimer son état général vis-à-vis des agressions extérieures et ses capacités éventuelles de résilience.

**CYCLE DE PROFESSIONNALISATION DE 4 JOURNÉES** : les 18 mars, 20 mai, 16 septembre et 14 octobre.

**MODALITÉS FINANCIÈRES** : être adhérent de l'association FOGEFOR des Pyrénées-Orientales (50 €).

# JOURNÉES D'INFORMATION 2016

## AUDE

8 avril | **ROQUEFÈRE**

### Amener la scierie jusque dans la forêt.

La scie mobile est une solution qui s'offre aux propriétaires forestiers dans de nombreux cas : faibles volumes de bois à transformer, voies d'accès difficiles à utiliser pour sortir les grumes ou billons de la forêt, besoins de bois sciés, etc.

Présentation du matériel, du travail réalisé. Coûts et rendements. Démonstration de sciage.

15 avril | **LITTORAL AUDOIS**

### Entretien des pinèdes du littoral.

Les plaines littorales de l'Aude sont composées essentiellement de vignes et de bois de pin d'Alep issus de semis naturels. Ces bois sont très sensibles aux incendies. Des actions peuvent être conduites pour les entretenir et diminuer cette sensibilité : aspects techniques et réglementaires.

27 mai | **COUDONS**

### Relancer la gestion d'une forêt.

Comment relancer une gestion durable dans une forêt qui n'a bénéficié d'aucune intervention depuis plusieurs années ? Etablissement d'un plan simple de gestion, réalisation de coupes d'amélioration, constitution d'une desserte forestière cohérente.

30 septembre | **PAYS DE SAULT**

### Gérer les sapinières en tenant compte des dépérissements.

Visite de plusieurs sapinières situées dans différentes conditions naturelles, présentation du guide de sylviculture du sapin pectiné en Pays de Sault audois.



Ce guide a été réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière pour aider les propriétaires forestiers à prendre des décisions de gestion selon la situation et l'état sanitaire de leurs sapinières.

21 octobre | **MONTAGNE NOIRE**

### Le mélèze hybride, une essence d'avenir dans l'Aude.

Les premières plantations réalisées dans l'Aude à l'aide de cette nouvelle essence forestière datent d'une vingtaine d'années. La visite de peuplements de différents âges permettra de faire le point sur son écologie, sa croissance et sa production ainsi que sur les précautions à prendre pour l'utiliser en reboisement.

## GARD

18 mars | **CÉVENNES ORIENTALES**  
(1/2 journée)

### La réglementation sur l'eau : quelles conséquences pour la gestion forestière ?

Connaître les outils pour concilier la préservation de la qualité des milieux aquatiques, la protection de la ressource en eau potable et la production de bois.

29 avril | **SAINT-JEAN DU GARD**

### Le martéloscope : un outil d'initiation à la sylviculture.

Venez vous entraîner à réaliser vos opérations d'amélioration sylvicole en marquant les arbres à conserver ou à exploiter en fonction de vos objectifs de gestion.

27 juillet | **CÉVENNES OCCIDENTALES**

### Randonnons à la découverte des oiseaux forestiers.

Au gré d'une randonnée à la journée, nous découvrirons les richesses écologiques de nos forêts pour mieux comprendre les liens entre les oiseaux et les arbres.

23 septembre | **ALÈS** (1/2 journée)

### Les nouvelles aides financières pour la forêt.

Connaître les nouvelles règles de subventions qui peuvent accompagner financièrement les opérations sylvicoles dans vos bois.

14 octobre | **ST-HIPPOLYTE DU FORT**

Comprendre les relations entre le sol et les arbres en milieu forestier

Le rôle déterminant du sol en forêt : connaître ses caractéristiques, son fonctionnement et ses potentialités pour les différents arbres forestiers.

## HÉRAULT

25 mars | **PUÉCHABON**

### Les taillis de chêne vert.

Quelles gestions possibles selon composition, station et objectifs ?

27 mai | **LA SALVETAT SUR AGOÛT**

### Les pistes et chemins forestiers.

Statuts, réglementation, fonctions et caractéristiques, droits d'usage. Création de desserte : techniques et financements possibles.

24 juin | **LODÉVOIS**

### Interventions forestières et maîtrise de l'eau.

Comment gérer les peuplements en ripisylve et bassin versant ? Quels sont les risques pour les flux et la qualité de l'eau ? Quelles sont les responsabilités et les devoirs, les intervenants possibles ?

30 septembre |

### Actualité sur les aides forestières.

Informations sur les nouvelles aides accessibles aux propriétaires pour les investissements et travaux forestiers.



## LOZÈRE

7 février | **LA CANOURGUE**

### Fête de la Truffe lozérienne.

21 mars | **FLORAC**

### Découvrez les rôles environnementaux de la forêt : eau, biodiversité, carbone, forêts de protection, etc.

Manifestation organisée dans le cadre de la Journée Internationale des Forêts.

18 mai | **SAINT-CHÉLY D'APCHER**

### Le bois énergie : opportunité ou menace pour la forêt ?

Visite du réseau de chaleur de Saint-Chély d'Apcher.

Débat organisé dans le cadre de l'Assemblée Générale du FOGFOR de Lozère.

4 juin | **JAVOLS**

### Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre de Gestion des Forêts de la Terre de Peyre.

Dans le cadre de la Fête de la Forêt et du Paysage.

29 juillet | **CHANAC (Causse de Sauveterre)**

### L'art du forestier : le martelage.

Apprendre à sélectionner les arbres en forêt. Exercice pratique sur dispositif « martéloscope ».

Automne | **SECTEUR DE SAINT-FOUR DE MERCOIRE**

### Gérer et valoriser les essences du massif forestier de Mercoire.

Eclaircie de hêtre de qualité, sylviculture des résineux.

## PYRÉNÉES-ORIENTALES

12 avril | **PLAINE DU ROUSSILLON**

### Cultiver le pin pignon ; produire du bois et des pignes.

Présentation de différents peuplements et des sylvicultures à mettre en place pour produire du bois et des pignes. Présentation d'un projet de cahier des charges pour la récolte des pignes par des tiers.

Journée organisée en collaboration avec le Consorci Forestal de Catalunya.

8 juin | **PLAINE DU ROUSSILLON**

### Journée annuelle du liège.

Planter du chêne-liège ; produire du liège et lutter contre les changements climatiques.

Présentation de plantations de chêne-liège : modalités de mise en place, entretiens, résultats. Rôle des peuplements de chêne-liège dans la séquestration du carbone.

Journée organisée avec l'Institut Méditerranéen du Liège dans le cadre de Vivexpo 2016.

23 septembre | **VALLESPIR**

### Organiser la commercialisation de ses bois.

Comment s'organiser quand on veut vendre du bois ? Comment se met en place un chantier d'exploitation ? Quelles précautions prendre pour éviter des problèmes ?

4 novembre | **FENOULLÈDES**

### Gérer sa forêt dans les Fenouillèdes. Se regrouper pour rendre la gestion possible.

Les particularités des forêts des Fenouillèdes. Les actions de gestion à entreprendre pour valoriser les forêts. Le regroupement, une solution pour gérer les petites parcelles boisées.



## CONTACTS

### Aude

Tél : 04 68 47 64 25  
Courriel : aude@crpf.fr

### Gard

Tél : 04 66 60 92 93  
Courriel : gard@crpf.fr

### Hérault

Tél : 04 67 95 40 76  
Courriel : herault@crpf.fr

### Lozère

Tél : 04 66 65 26 79  
Courriel : lozere@crpf.fr

### Pyrénées-Orientales

Tél : 04 68 55 88 02  
Courriel : pyreneesorientales@crpf.fr

## LES PRINCIPAUX PARTENAIRES

FRANSYLVA Languedoc-Roussillon, les syndicats de la forêt privée des cinq départements, leur Fédération nationale, les coopératives « La Forêt Privée Lozérienne et gardoise » et « COSYLVA », l'Association Forestière de l'Aude, le Groupement de Développement Forestier du Gard, le CETEF « Sylviculture truffière », le CETEF « ARBRES du Languedoc-Roussillon », PEFC Sud, l'Union Régionale des Communes Forestières, ECOFOR, le CIRAD Forêt, le lycée forestier du Haut-Languedoc, Mission Bois Energie 30, Bois Energie 34, ONF Energie Méditerranée, l'Institut Méditerranéen du Liège.

Les Directions Départementales des Territoires et de la Mer, les chambres d'agriculture, le SUAMME, le CPIE des Causses Méridionaux, le Pays Cévennes, le Pays Garrigues et Costières de Nîmes, le Pays Pyrénées-Méditerranée, la Charte Forestière de Territoire de la Haute Vallée de l'Aude.

CE PROGRAMME S'INSCRIT DANS LA POLITIQUE DE QUALITÉ DE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE PEFC SUD

# Un contrat d'achat de bois pour garantir la bonne gestion des forêts

**Les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont mis en place avec l'appui d'EON un contrat d'achat de bois. L'objectif : garantir que le bois énergie et le bois d'industrie chez les propriétaires forestiers soient exploités dans les meilleures conditions juridiques, économiques et environnementales. Un objectif partagé entre les sylviculteurs et EON, matérialisé par la mise en place d'un document qui permettra d'établir un dialogue entre les professionnels et les propriétaires.**

**L**es premières pages du contrat comportent des données classiques que l'on trouve dans tous les contrats : noms et coordonnées du vendeur et de l'acheteur, situation, délimitation et description de la coupe, prix de vente, délai d'exploitation et de vidange des bois, mode de paiement, etc.

## PROFESSIONNALISER LES PROPRIÉTAIRES

L'originalité de ce document réside dans la seconde partie nommée « Conditions particulières d'exploitation ». Elle comprend des informations sur la forêt et son environnement, sur les objectifs poursuivis par le propriétaire en vendant cette coupe, et sur les modes d'exploitation et de débardage. « Cette partie est très importante, car elle instaure une réflexion pour qu'il y ait le moins de surprise possible lors de l'exploitation et que ça se passe pour le mieux », explique Sylvie Coisne, présidente de Fransylva Languedoc-Roussillon. Pour le propriétaire, ce doit être un instrument pédagogique, d'aide à la décision, qui doit lui faire prendre conscience que la vente d'une coupe de bois (bois énergie ou bois d'industrie) n'est pas un acte anodin et n'a pas seulement une perspective économique. Le contrat est accompagné d'un vademecum composé de plusieurs fiches d'informations sur les modes



de vente, les unités de mesure de volume, les prix et la réglementation des coupes.

## ASSURER LA TRAÇABILITÉ ET LA DURABILITÉ DES APPROVISIONNEMENTS

Ce contrat d'achat a émergé dans le cadre d'un appel à initiatives lancé par EON qui ouvre une centrale biomasse à Gardanne. « À travers cette initiative, nous cherchons à assurer nos approvisionnements dans des conditions de gestion durable irréprochables. Nous ne souhaitons pas que les sylviculteurs utilisent le bois énergie comme seul débouché pour leur forêt. Nous voulons impulser une gestion dynamique et durable qui permettra l'existence d'une ressource en bois énergie (c'est-à-dire le bois qui n'est pas du bois d'œuvre ou d'industrie) sur le long terme », explique Antoine

Mugnier, responsable approvisionnement Biomasse France. Le contrat d'achat bois donne aux propriétaires et aux professionnels un outil simple d'utilisation pour fluidifier les échanges et surtout, à terme, structurer la filière.

### COMMENT SE PROCURER CE CONTRAT ?

Sur le site du CRPF du Languedoc-Roussillon : [www.crfp-lr.com](http://www.crfp-lr.com) ou demander par mail à [ur-lr@foretpriveefrancaise.com](mailto:ur-lr@foretpriveefrancaise.com)

## EN BREF: Des Chinois dans les Cévennes

Vingt-deux forestiers chinois de la province de Guizhou (sud-ouest de la Chine) qui ont la volonté de faire de leur forêt un modèle en matière de biodiversité, d'écologie et d'accueil du public, nous ont demandé de leur montrer comment nous gérons nos forêts. Notamment, ils ont été très intéressés par notre gestion des sols et de l'eau (ressource, qualité et gestion des fortes pluies) mais aussi par l'association lactaires et pins. Ils ont été très impressionnés par ce qu'ils ont vu et souhaitent continuer l'échange. Étaient présents à cette journée Jeannine Bourrély, Simon Miquel, Ludovic Perraud, Sébastien Diette, Xavier Martin, Victoire Reneaume, Jérôme Drouard (traducteur), Christine Boyer et Hugues de Renévill.



H. DE RENÉVILLE

# Ventes d'automne : des résultats mitigés

**L'automne est traditionnellement la période des grandes ventes de bois. Pour la forêt privée, les deux coopératives audoise et lozérienne ont organisé les leurs respectivement en septembre et en novembre. La vente des experts forestiers s'est tenue à Mazamet en septembre. Vous trouverez ci-dessous une analyse de chacune d'entre elles car les résultats sont très divers et il est difficile d'en faire une synthèse.**

Le 10 septembre, à Mazamet (Tarn), la vente des experts forestiers du sud regroupe 75 lots de bois de forêts privées de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, de Haute-Garonne, de l'Hérault, de Lozère et du Tarn, pour un volume total de 95 997 m<sup>3</sup>.

La vente est active, avec une demande importante : le nombre moyen d'offres par lot est de plus de quatre avec parfois 6 ou 7 offres sur certains articles. 40 lots sont vendus (53%) pour 43 598 m<sup>3</sup> (45%). Ce résultat est notamment causé par la mévente des douglas (presqu'un tiers des lots retirés) et, en particulier, des gros arbres dont le prix connaît une baisse importante depuis l'année passée. Il faut noter également que plus de la moitié des lots de sapin sont invendus. Toutefois, pour les lots qui ont trouvé preneur, les prix sont comparables avec ceux des ventes précédentes.

## QUELQUES PRIX POUR LES LOTS EN BLOC ET SUR PIED

**SAPIN** : 5 lots vendus pour un volume total de 5492 m<sup>3</sup> (42% du volume proposé) : 33,10 €/m<sup>3</sup>.

**DOUGLAS** : 10 lots vendus pour un volume total de 13 948 m<sup>3</sup> (32% du volume proposé) : 35,10 €/m<sup>3</sup>.

**PINS** : 5 lots vendus : 20,40 €/m<sup>3</sup>

**EPICÉA** : 15 lots vendus pour un volume total de 19 205 m<sup>3</sup> (65% du volume proposé) : 33,20 €/m<sup>3</sup>.

**AUTRES RÉSINEUX** : 3 lots vendus pour un volume total de 1980 m<sup>3</sup> (49,5% du volume proposé) : 41,80 €/m<sup>3</sup>.

Le 29 septembre, à Carcassonne (Aude), la Coopérative des Sylviculteurs de l'Aude (COSYLVA) met en vente 10 lots de bois issus des forêts privées audoises pour 9541 m<sup>3</sup>. La vente est active, avec une demande importante : le nombre moyen d'offres par lot est de plus de quatre avec parfois 6 ou 7 offres sur certains articles.

A la fin de la séance, 9 lots sont vendus (90%) pour un volume total de 8913 m<sup>3</sup> (93%). Là aussi, le lot non vendu est constitué de douglas de plus de 3 m<sup>3</sup>. Globalement, les prix se maintiennent par rapport aux ventes précédentes.

## QUELQUES PRIX SELON LES ESSENCES VENDUES

**SAPIN** : 4 lots vendus pour un volume total de 3120 m<sup>3</sup> ; arbres de 0,6 m<sup>3</sup> à 2,70 m<sup>3</sup> de volume unitaire : 35,60 €/m<sup>3</sup>.

**DOUGLAS** : 2 lots vendus (sur les trois proposés) pour un volume total de 2798 m<sup>3</sup> (82% du volume proposé) ; arbres de 1,30 m<sup>3</sup> de volume unitaire moyen : 38,65 €/m<sup>3</sup>.

**PINS** : 1 lot vendu d'un volume total de 1605 m<sup>3</sup> ; arbres de 2,02 m<sup>3</sup> de volume unitaire : 22,80 €/m<sup>3</sup>

**EPICÉA** : 1 lot vendu d'un volume total de 1095 m<sup>3</sup> ; arbres de 1,43 m<sup>3</sup> de volume unitaire : 38,30 €/m<sup>3</sup>.

**MÉLÈZE** : 1 lot vendu pour un volume total de 295 m<sup>3</sup> ; arbres de 2,02 m<sup>3</sup> de volume unitaire : 50,20 €/m<sup>3</sup>.

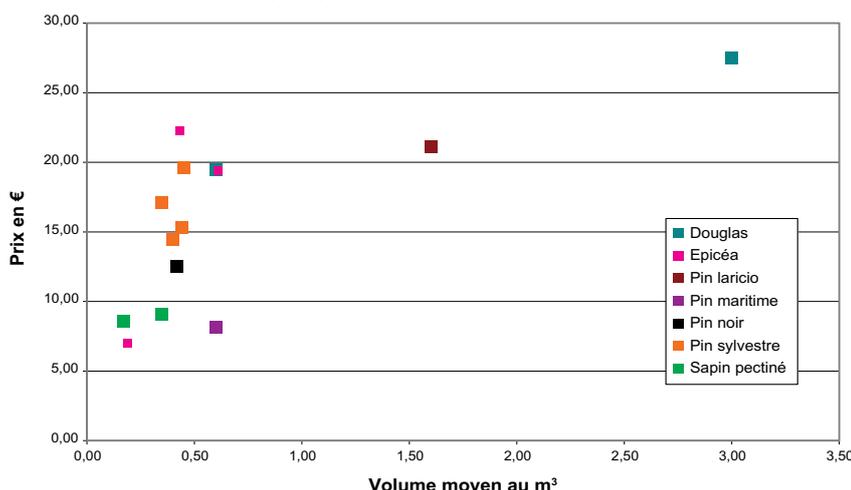
Le 25 novembre, la coopérative « La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise » propose à la vente 44 lots de bois pour 21 011 m<sup>3</sup>. La vente est peu active, avec un nombre d'offres moyen par lot très bas (1) et de nombreux lots sans aucune offre.

A la fin de la séance, 17 lots (39%) sont vendus pour 9531 m<sup>3</sup> (45%). Il semble, lors de cette vente, que la pression des marchés a disparu si bien que tous les lots un peu particuliers (faible volume, accès un peu difficile) ont été délaissés. Les prix sont à la baisse même sur les petits bois d'épicéa que les acheteurs s'arrachaient pourtant lors des précédentes ventes.

## QUELQUES PRIX SELON LES ESSENCES VENDUES

**SAPIN** : 2 lots vendus dont un à l'unité de produit pour un volume total de 2379 m<sup>3</sup> (94%

**Vente du 25 novembre 2015 en Lozère**  
Prix sur pied par essence en fonction du volume moyen



du volume proposé) ; arbres de 0,26 m<sup>3</sup> de volume unitaire moyen : 8,80 €/m<sup>3</sup>.

**DOUGLAS** : 2 lots vendus pour un volume total de 298 m<sup>3</sup> (10% du volume proposé) ; arbres de 0,60 m<sup>3</sup> de volume unitaire : 19,50 €/m<sup>3</sup> ; arbres de 3 m<sup>3</sup> de volume unitaire moyen : 27,50 €/m<sup>3</sup>.

**PIN SYLVESTRE** : 5 lots vendus pour un volume total de 3023 m<sup>3</sup> (57% du volume proposé) ; arbres de 0,35 m<sup>3</sup> à 0,45 m<sup>3</sup> de volume unitaire : 15,80 €/m<sup>3</sup>

**PIN LARICIO** : 3 lots vendus dont 2 à l'unité de produits pour un volume total de 1912 m<sup>3</sup> (75% du volume proposé) ; arbres de 1,60 m<sup>3</sup> de volume unitaire : 21,10 €/m<sup>3</sup> ; lots à l'unité de produits : 10,15 €/m<sup>3</sup>.

**PIN NOIR** : 1 lot vendu d'un volume total de 484 m<sup>3</sup> ; arbres de 0,42 m<sup>3</sup> de volume unitaire : 12,50 €/m<sup>3</sup>.

**PIN MARITIME** : 1 lot vendu d'un volume total de 108 m<sup>3</sup> (13% du volume proposé) ; arbres de 0,60 m<sup>3</sup> de volume unitaire : 8,15 €/m<sup>3</sup>.

**EPICÉA** : 3 lots vendus pour un volume total de 1327 m<sup>3</sup> (56% du volume proposé) ; arbres de 0,19 m<sup>3</sup> de volume unitaire : 7 €/m<sup>3</sup> ; arbres de 0,50 m<sup>3</sup> de volume unitaire moyen : 20,80 €/m<sup>3</sup>.

Même si le marché du bois semblait avoir repris des couleurs depuis quelque temps, on se rend compte qu'il est toujours extrêmement fragile. L'activité morose du bâtiment a des conséquences négatives sur la vente des bois. Les professionnels n'ont que très peu de visibilité.

Rendez-vous lors des ventes de printemps.



## EN BREF

# Traitement des bois pour l'exportation

Les traitements de grumes ou de billons destinés à l'exportation ont fait beaucoup parler et écrire ces derniers temps. Se posaient alors les questions de savoir s'ils étaient autorisés, avec quels produits et dans quelles conditions.

Les services sanitaires du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DGAL) ont publié une instruction technique<sup>(1)</sup> à l'attention de tous les services de contrôle de l'Etat. Elle modifie, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015, la méthode de certification phytosanitaire des grumes destinées à l'exportation.

Le traitement par pulvérisation à la cyperméthrine n'est plus accepté dans

le cadre de la certification pour l'exportation. Le traitement au PROFUME appliqué par fumigation par un professionnel agréé, dans des enceintes étanches, à une température supérieure à 15°C, devient la seule méthode autorisée (le traitement en forêt, sur plateforme ou scieries n'est pas possible dans ce cadre). Seule la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et la Forêt (DRAAF) de la région où le traitement phytosanitaire est mis en œuvre pourra désormais délivrer un certificat phytosanitaire « export grumes ». La demande doit intervenir trois jours avant le traitement. Si la région de production de

bois est différente de la région où le traitement a lieu, un document d'information phytosanitaire intracommunautaire (DIPIC) sera établi par la DRAAF de la région d'origine. Le DIPIC est également mis en œuvre pour toute certification phytosanitaire réalisée dans un autre pays de l'Union Européenne. Toutes ces mesures visent à harmoniser la procédure sur un plan européen.

(1) Instruction technique DGAL/SDQPV/2015-754 du 4 septembre 2015.

**SOURCE :**  
LE BOIS INTERNATIONAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

# La pyrale du buis

**Vous avez peut-être remarqué, dans un jardin ou dans une forêt, des buis totalement défeuillés. Le responsable est la pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*), papillon chinois dont la chenille mange les feuilles des buis. Des dégâts sont signalés dans toute la région (sauf en Lozère), souvent dans les parcs mais aussi parfois en forêt.**

**L**a pyrale du buis est un papillon nocturne qui peut engendrer de très sévères défoliations sur le buis. Même dans les jardins du ministère de l'Agriculture, on trouve des buis totalement ravagés par ce petit papillon de nuit dont la chenille dévore les feuilles de cet arbuste d'ornement. L'insecte, venu de Chine, a débarqué en France en 2008 où il se répand tel un feu de brousse.

## CHERCHEZ BIEN LES CHENILLES

Les symptômes sont faciles à détecter : le buis jaunit et le feuillage se dessèche. On observe des toiles à la base du buis, ainsi que des boulettes de déjections vertes. Les chenilles peuvent provoquer des défoliations importantes pouvant conduire au dépérissement du végétal.

Dès le mois de mars, elles se nourrissent des feuilles de buis. Après quatre semaines au stade chenille, elles tissent leur cocon pendu par la queue entre les feuilles. Elles en sortiront sous forme de papillon adulte.

La pyrale peut produire deux à trois générations par an. La dernière passe l'hiver sous forme de chenille dans des cocons tissés entre les feuilles du buis.

Il faut donc bien observer ses buis car le papillon pond au cœur de l'arbuste et, en

plus, les œufs sont pondus sur la face inférieure des feuilles : n'hésitez pas à regarder à l'intérieur pour détecter la présence d'œufs ou de larve. Si vous en voyez, il faut les retirer : contrairement à la chenille processionnaire du pin, par exemple, la chenille de la pyrale du buis n'est jamais urticante. Elle mesure environ 4 cm à son dernier stade, a une tête noire, un corps vert clair strié longitudinalement de vert foncé, ponctué de verrues noires et de longs poils blancs isolés.

## DES TRAITEMENTS SONT POSSIBLES

Pour traiter en forêt, la seule spécialité autorisée est le Foray 48B qui est un produit à base de *Bacillus thuringiensis*. Pour être efficace, le traitement doit être appliqué sur les deux premiers stades larvaires de la chenille : une fois ingéré, ce produit la paralyse mortellement. Attention c'est la seule spécialité homologuée en forêt. Tous les autres produits, y compris ceux à base de *Bacillus thuringiensis* sont interdits. Par ailleurs, les œufs ne sont pas affectés. Il faut donc réaliser trois traitements espacés d'une semaine.

Pour les parcs et jardins, il faut également privilégier le traitement à base de *Bacillus thuringiensis* mais il y a d'autres spécialités



Un corps vert clair ponctué de verrues noires



J.C. CHABALIER

(que le Foray 48B) utilisant cette bactérie qui sont autorisées.

Après celle du printemps, une seconde vague importante de ponte a lieu généralement en septembre. Il faut donc rester très vigilant.

Des insecticides chimiques existent également mais nous ne les conseillons pas dans cet article car, bien qu'autorisés, ils sont à utiliser à des doses précises et avec un maximum de précautions compte tenu des risques qu'ils peuvent présenter par exemple vis-à-vis des organismes aquatiques, des abeilles, et d'une manière générale de la faune auxiliaire. Chaque cas est particulier (risque de ruissellement vers un point d'eau, traitement hors floraison, etc.) et nécessite un conseil de terrain par un professionnel avisé et détenteur du certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques (appelé communément Certiphyto).

Le programme « Save buxus » est un programme national lancé en 2014 qui a permis de mettre au point un piège à phéromones qui attire les papillons mâles, les capture et

permet ainsi d'éviter leur accouplement avec les femelles. Il faut bien sûr installer les pièges avant le début du vol des papillons. Cependant, même si les proies sont nombreuses, ces pièges peuvent ne pas être suffisants pour éradiquer complètement le ravageur. La deuxième partie du programme concerne la recherche de parasitoïdes oophages, c'est-à-dire dévorant les œufs de la pyrale. Il semblerait qu'on puisse compter sur cette méthode de lutte dans un proche avenir.

**Jean-Christophe Chabaliér**  
Correspondant-observateur du  
Département de la Santé des Forêts

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- Fiche d'informations techniques du Département de la Santé des Forêts « *Un point sur deux problèmes sanitaires du buis* ». Juin 2014
- Fiche « *La pyrale du buis* », Institut fédéral de recherches WSL, Birmensdorf. 2011
- *e-phy.agriculture.gouv.fr* : catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages homologués en France.

## EN BREF

### Droit de préférence

La loi de modernisation de l'agriculture de juillet 2010 avait instauré un droit de préférence : avant la vente de parcelles cadastrées en nature de bois, de surface inférieure à 4 hectares, le vendeur doit informer les propriétaires des parcelles voisines de son intention, du prix et des conditions de vente. Cette disposition doit favoriser le regroupement foncier.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (octobre 2014) apporte quelques modifications à ce dispositif :

- si le nombre de propriétaires de parcelles voisines est égal ou supérieur à dix, le vendeur peut se contenter d'informer par affichage en mairie et publication d'un avis dans un journal d'annonces légales. Dans tous les autres cas, il doit aviser ses voisins par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre récépissé,

- la liste des cas où ce droit de préférence ne s'applique pas est légèrement modifiée. S'ajoute la vente à un exploitant de carrières si la parcelle est dans ou contiguë à un périmètre d'exploitation déterminé par arrêté préfectoral. Par ailleurs, si la propriété comporte des biens bâtis ou non en plus des parcelles cadastrées en nature de bois, le droit de préférence ne s'applique pas,
- si aucun des propriétaires informés ne s'est manifesté dans un délai de quatre mois (au lieu de deux mois auparavant), la propriété peut être vendue.

La loi d'avenir crée également un droit de préférence au profit de la commune sur laquelle se situent les parcelles à vendre, sans condition de proximité. Le propriétaire informe la commune par lettre recommandée avec accusé de réception. La collectivité dispose d'un délai de deux mois pour prendre une décision.

## Les correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts

### AUDE

► **Jean-Christophe Chabaliér**  
CRPF  
Tél. 04 68 47 64 25  
et 06 73 84 89 20

► **Damien Faugère**  
ONF  
Tél. 04 68 11 62 91  
et 06 19 61 81 68

► **Dominique Jeanmaire**  
ONF  
Tél. 04 68 11 40 17  
et 06 23 54 47 36

### GARD

► **Christine Boyer**  
CRPF  
Tél. 04 66 60 92 93  
et 06 73 84 89 23

► **Pascal Blouet**  
ONF  
Tél. 04 66 04 99 62  
et 06 26 64 83 05

### HÉRAULT

► **Rémi Decoursière**  
ONF  
Tél. 04 67 95 41 37  
et 06 18 63 07 93

► **Serge Gasc**  
DDTM  
Tél. 04 67 97 30 01  
et 06 26 41 90 62

► **Jean-Michel d'Orazio**  
CRPF  
Tél. 04 67 95 40 76  
et 06 80 44 88 66

### LOZÈRE

► **Jean-Yves Magaud**  
CRPF  
Tél. 04 66 65 26 79  
et 06 73 84 89 26

► **Laurent Toiron**  
ONF  
Tél. 04 66 65 63 11

### PYRÉNÉES-ORIENTALES

► **Bruno Mariton**  
CRPF  
Tél. 04 68 55 88 02  
et 06 72 94 29 41

► **Jean-Philippe Hamelin**  
ONF  
Tél. 04 68 05 70 78  
et 06 10 93 48 15

# 1, 2, 3 projets de Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Depuis quelques années, plusieurs projets de Parcs naturels régionaux ont fleuri dans la région, s'étendant parfois sur des régions voisines. Deux d'entre eux concernent le département de la Lozère, le troisième est à cheval sur l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) participe aux diverses réunions organisées pour la création de ces parcs en tant que partenaire. Mais la procédure est longue à mettre en place (plusieurs années). Aujourd'hui, elle est bien engagée pour chacun des trois projets. C'est pourquoi il nous a semblé utile de vous en informer.

Rappelons qu'un Parc Naturel Régional est un territoire rural, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. Ce territoire s'organise autour d'un projet concerté de développement durable décliné dans un document appelé « charte ». Ses actions sont mises en œuvre par l'ensemble des signataires de la charte. Un syndicat mixte est créé pour coordonner les actions. Il regroupe au minimum les Régions et les communes du territoire, c'est donc un établissement public.

## PARC NATUREL RÉGIONAL DES SOURCES ET GORGES DE L'ALLIER

Après un travail de près de cinq ans, le projet de création du PNR ayant pour colonne vertébrale le cours d'eau Allier, traversant les départements de la Lozère et de la Haute-Loire, est proche de l'aboutissement. La charte du PNR définissant le projet de territoire a été validé par 65 communes sur 88 ainsi que par les régions Auvergne et Languedoc-Roussillon. Cette charte comprend en particulier un volet forestier pour lequel le CRPF était fortement impliqué. Les objectifs seront notamment le développement d'une gestion forestière adaptée au contexte de moyenne montagne ainsi que de favoriser l'emploi du bois local.

La demande de classement final sera transmise au ministère dans les prochains jours. Des actions concrètes pourront alors être mises en œuvre.

## PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AUBRAC

La démarche de création du PNR de l'Aubrac, à cheval sur les départements de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère, est lancée depuis 2010-2011. L'emprise potentielle est déterminée au niveau territorial. La charte est en cours d'élaboration. Le volet forestier est traité à travers un outil existant : une charte

forestière de territoire qui propose dès à présent des actions et études sur les bandes boisées, la qualité de l'exploitation et demain, on l'espère, sur le regroupement des propriétaires, la création de desserte, la valorisation des bois, etc.

## PARC NATUREL RÉGIONAL DES CORBIÈRES-FENOUILLEDES

Le projet a été lancé en 2012 et s'est concrétisé par l'élaboration d'une étude de faisabilité sur un vaste territoire allant d'Axat à l'est des Corbières, en englobant les Fenouillèdes, au nord des Pyrénées-Orientales. Cette étude achevée à la fin de l'année 2013 fait état des atouts du territoire et de ses enjeux.

Une association d'urgence a été créée en mai 2014 pour porter le projet devant la Région. La visite d'experts de la fédération des Parcs Naturels, du ministère de l'Environnement et de la Commission Nationale de

Protection de la Nature a eu lieu en mars dernier. Une délégation de l'association d'urgence a ensuite été reçue à Paris en mai.

Le 17 septembre dernier, le projet a obtenu un avis favorable du Préfet de Région. Le travail d'élaboration de la charte va donc pouvoir commencer. Le Syndicat mixte pourrait être mis en place au cours du premier semestre de l'année 2016.



Taillis de chêne vert en cours d'éclaircie dans les Fenouillèdes